

Fiches de données de sécurité**OG8044 G8044 AWLGRIP TOPCOAT SNOW WHITE****Version No. 1 Date de la révision 26/02/13**

Conforme aux exigences de la Réglementation (CE) N°1907/2006 (REACH), Annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit** G8044 AWLGRIP TOPCOAT SNOW WHITE

Code du produit OG8044

Numéro d'enregistrement

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Voir la fiche technique

Réservé à usage professionnel

Mode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Awlgrip Europe
Bannerlaan 54
B-2280 Grobbendonk Belgium

Téléphone No +32 14 257770**Télécopie** +32 14 230880**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Fabricant** +44 (0)191 469 6111 (24 hr)

No de téléphone d'un organisme officiel:
Conseils destinés aux médecins et aux hôpitaux
uniquement

+44 (0)844 892 0111

Email sdsfellingUK@akzonobel.com**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Mélange PAS encore classifié selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008****Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.****T** Toxique.**R10** Inflammable.**R52/53** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**R60** Peut altérer la fertilité.**R61** Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**2.2. Éléments d'étiquetage**



Toxique

Contient: Acétate de 2-éthoxyéthyle,
R10 Inflammable.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R60 Peut altérer la fertilité.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

S53 Attention - Éviter l'exposition - Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Phrase P

Réservé aux utilisateurs professionnels
Contient sébacate de bis(pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE - arrêté du 10 octobre 1983, ou avec valeurs limites d'exposition.

Voir chapitre 8 pour les limites.

Noms/Désignations chimiques	Poids %	67/548/CEE Classification	Classification CE N° 1272/2008	Notes
Acétate de 2-éthoxyéthyle CAS: 0000111-15-9 Numéro CE 203-839-2 Numéro d'index: 607-037-00-7 N° Enr. REACH:	10 - < 25	R10 Repr. Cat. 2;R60-61 Xn;R20/21/22	Flam. Liq. 3;H226 Repr. 1B;H360FD Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 Acute Tox. 4;H302	[1][2]
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl CAS: 0000108-65-6 Numéro CE 203-603-9 Numéro d'index: 607-195-00-7 N° Enr. REACH:	2.5 - < 10	R10	Flam. Liq. 3;H226	[1]
2,6-diméthyl-4-heptanone CAS: 0000108-83-8 Numéro CE 203-620-1 Numéro d'index: 606-005-00-X N° Enr. REACH: 01-2119474441-41-xxxx	2.5 - < 10	R10 Xi;R37	Flam. Liq. 3;H226 STOT SE 3;H335	[1][2]
sébacate de bis(pentaméthyl-4-pipéridyle) CAS: 0041556-26-7 Numéro CE 255-437-1 Numéro d'index: N° Enr. REACH:	0 - < 1	Xi;R43 N;R50/53	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 1;H410 Aquatic Acute 1;H400	[1]

- [1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail
- [3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu produit de la fumée noire. Des produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes de nitrogène. Évitez toute exposition et utilisez un appareil respiratoire le cas échéant.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition, ne pas allumer ou éteindre les lumières ou un équipement électrique non protégé.

En cas d'épandage dans un espace confiné, évacuer l'endroit et vérifier que les niveaux de vapeur de solvants sont inférieurs à la limite inférieure d'explosivité avant d'y repénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Les vapeurs de solvants contenues dans cette préparation sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Les locaux de stockage, préparation et application doivent être ventilés pour empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dans zone de stockage

Manipuler les emballages prudemment de manière à éviter les chocs et les épanchements.

Il est interdit de fumer et d'utiliser des flammes nues dans les locaux de stockage. Il est recommandé d'utiliser des chariots élévateurs et des équipements électriques protégés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir éloigné des matériaux suivants : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Stocker sur béton ou autre sol imperméable de préférence avec un bac de retention. Ne pas gerber sur plus de trois hauteurs.

Conserver le récipient bien fermé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker conformément aux réglementations en vigueur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun scénario d'exposition disponible, se reporter aux données de la section 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition suivantes ont été établies par: le Ministère du Travail.

Substance	V.L.E.(15mm)		V.M.E.(8 h/j)		Commentaires
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
2,6-diméthyl-4-heptanone	-	-	25	250	
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl	100	550	50	275	*
Acétate de 2-éthoxyéthyle	-	-	5	27	
Titanium dioxide	-	-	-	10	

* Risque de pénétration percutanée.

Valeurs DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible pour le mélange.

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection des yeux/du visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. Protection des yeux doit répondre aux exigences de la norme EN 166.

Protection de la peau

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Gants recommandés : Viton ® or Nitrile

Temps de rupture minimum : 480 mn

Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Divers

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Risques thermiques

Aucune donnée disponible pour le mélange.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Blanc Liquide
Odeur	Odeur desolvant
Seuil olfactif	Non mesuré
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair (°C)	27
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion;: Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Plus lourdes que l'air;
Densité relative	1.37
Solubilité(s)	Non miscible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré
Viscosité (cSt)	Non mesuré

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote et fumées.

Se tenir à l'écart d'agents oxydants et matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut présenter une réaction exothermique avec : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Tenir éloigné des matériaux suivants : agents oxydants, bases alcalines fortes, acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le feu produit de la fumée noire. Des produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes de nitrogène.
Évitez toute exposition et utilisez un appareil respiratoire le cas échéant.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Dans le cas du 2 - ethoxylethyl acetate (ou d'autres méthoxy ou éthoxy glycol) il est prouvé, suite à des expériences sur les animaux, qu'une exposition en concentrations supérieures aux valeurs limites peut causer des effets néfastes sur le sang, les reins et le système nerveux central.

Ingrédient	Oral LD50, mg/kg	Cutané LD50, mg/kg	Inhalation Vapeurs LD50, mg/L/4hr	Inhalation poussières/ brouillards LD50, mg/L/4hr
2,6-diméthyl-4-heptanone - (108-83-8)	5,750.00, Rat	16,000.00, Lapin	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl - (108-65-6)	8,532.00, Rat	5,000.00, Lapin	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Acétate de 2-éthoxyéthyle - (111-15-9)	2,700.00, Rat	10,300.00, Lapin	16.50, Rat	Aucune donnée disponible.
sébacate de bis(pentaméthyl-4-pipéridyle) - (41556-26-7)	2,615.00, Rat	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité aquatique

Noms	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
Acétate de 2-éthoxyéthyle - (111-15-9)	42.80, Pimephales promelas	193.60, Daphnia magna	1,000.00 (72 hr), Scenedesmus subspicatus
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl - (108-65-6)	100.00, Salmo gairdneri	500.00, Daphnia magna	Aucune donnée disponible.
2,6-diméthyl-4-heptanone - (108-83-8)	140.00, Oncorhynchus mykiss	250.00, Daphnia magna	100.00 (96 hr), Selenastrum capricornutum
sébacate de bis(pentaméthyl-4-pipéridyle) - (41556-26-7)	1.00, Lepomis macrochirus	20.00, Daphnia magna	Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU

1263
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PAINT
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	UN 1263 Peintures, 3, III	
IMDG	Classe/Div 3	Sous-catégorie -
	Ségrégation du groupe	No segregation group appropriate
	EmS	F-E,S-E
OACI/IATA	Classe 3	Sous-catégorie -

- 14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Environmentally Hazardous: Non

IMDG Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Législation UE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les peintures et vernis et si l'application par pulvérisation est possible.

SECTION 16: Autres informations

INFORMATION IMPORTANTE: les informations contenues dans la présente Fiche de Sécurité (qui peut être amendée de temps en temps) ne sont pas exhaustives. Elles ont été établies de bonne foi et sont présumées correctes au jour de leur compilation. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette Fiche de Sécurité correspond à la dernière version disponible avant d'utiliser le produit qui y est associé.

Les personnes utilisant ces informations doivent au préalable déterminer si le produit qui y est associé est adéquat pour l'utilisation qu'ils entendent en faire. Lorsque l'utilisateur utilise ces produits à d'autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la présente Fiche de Sécurité, il le fait à ses risques et périls.

AVERTISSEMENT DU FABRICANT : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manutention, l'entreposage, l'utilisation et la disposition du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant et ne sont pas connus de ce dernier. En conséquence, le fabricant n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en cas d'incident lié à la manutention, l'entreposage, l'application, l'usage ou le mauvais usage ou la disposition du produit, et, dans la limite de ce que la loi applicable permet, le fabricant exclut expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommages et/ou dépenses de quelque nature que ce soit, résultant de ou liées à l'entreposage, la manutention, l'usage ou la disposition du produit. La manutention, l'entreposage, l'utilisation et la disposition du produit dans le respect des règles de sécurité sont de la responsabilité de l'utilisateur. Les utilisateurs doivent se conformer aux lois applicables relatives à la santé et la sécurité.

A moins que nous soyons convenus d'autres conditions, tous les produits que nous fournissons sont soumis aux dispositions de nos conditions générales de vente, en ce inclus nos limitations de responsabilité. Veuillez vous assurer que vous vous référez auxdites conditions générales de vente ou au contrat pertinent qui vous lie à AkzoNobel (ou ses filiales, lorsque c'est le cas).

© AkzoNobel

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de la Règlement (CE) N° 1907/2006.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ReprCat2R60 Peut altérer la fertilité.

ReprCat2R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'applique pas.

Fin du document



Votre attention est attirée sur la Fiche de Données et l'étiquette d'emballage que, y compris avec la Fiche de Données De Sécurité, constituent l'ensemble intégral des informations relatives à ce produit. Les informations contenues dans ce formulaire sont susceptibles d'être modifiées - étant donné notre engagement d'amélioration des produits et des changements législatifs. Awlgrip® est une marque déposée de Akzo Nobel.